



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 25 0005

Date de dépôt : 15/01/2025

Demandeur : **Monsieur RIFFLET Loïc, Madame RIFFLET MARIE NELLY**

Pour : **Création d'un portail avec ouverture du mur de clôture, changement de portillon et fermeture de l'emplacement du portail actuel**

Adresse du terrain : **23 Rue Neuvray à POMMEUSE (77515)**

ARRÊTÉ URBA 2025/007
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 15/01/2025 par Monsieur RIFFLET Loïc, Madame RIFFLET MARIE NELLY demeurant 23 rue Neuvray à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 16/01/2025 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour La création d'un portail avec ouverture du mur de clôture, changement de portillon et fermeture de l'emplacement du portail actuel ;
- Sur un terrain situé 23 Rue Neuvray à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 23 janvier 2025

**Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.